

Approbation de l'avenant à la convention
constitutive du GIP « Centre de ressources
autisme Midi-Pyrénées ».

Conseil d'administration du 21 septembre 2015

Délibération 2015/09/CA-137

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Centre de ressources autisme Midi-Pyrénées ».

Toulouse, le 21 septembre 2015

Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0